

AVIS PUBLIC

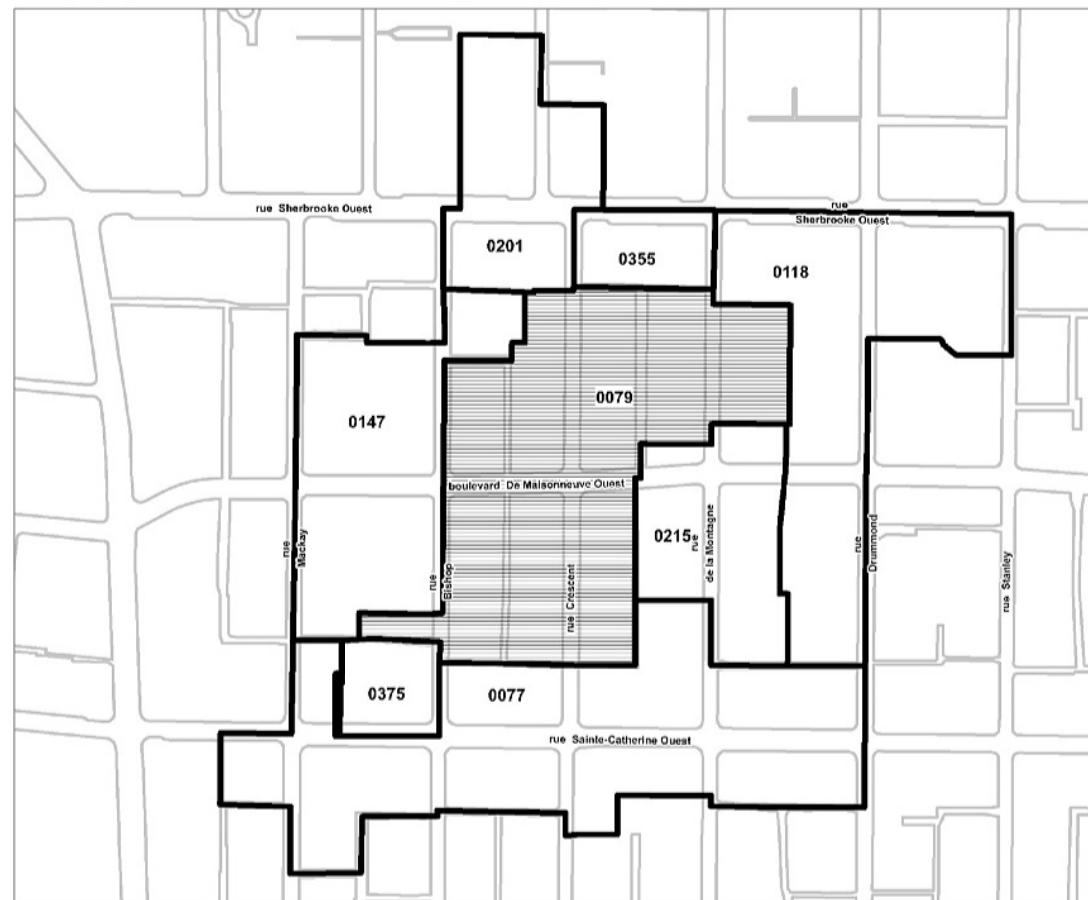


ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 22 novembre 2017, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, les premiers projets de résolution dont la description suit :

a) Résolution autorisant la démolition de 3 bâtiments, situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages, et ce, en dérogation notamment aux articles 9, 237, 582 et 655.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à la hauteur prescrites en mètres et en étages, à la superficie de plancher occupée par un usage commercial excédant 200 m<sup>2</sup> pour un établissement, à l'absence d'une unité de chargement de petite dimension et à la largeur inférieure au minimum, de 1,2 mètre exigé, pour une partie de la voie d'accès à l'aire de stationnement pour vélo – pp 362 (dossier 1177199016);

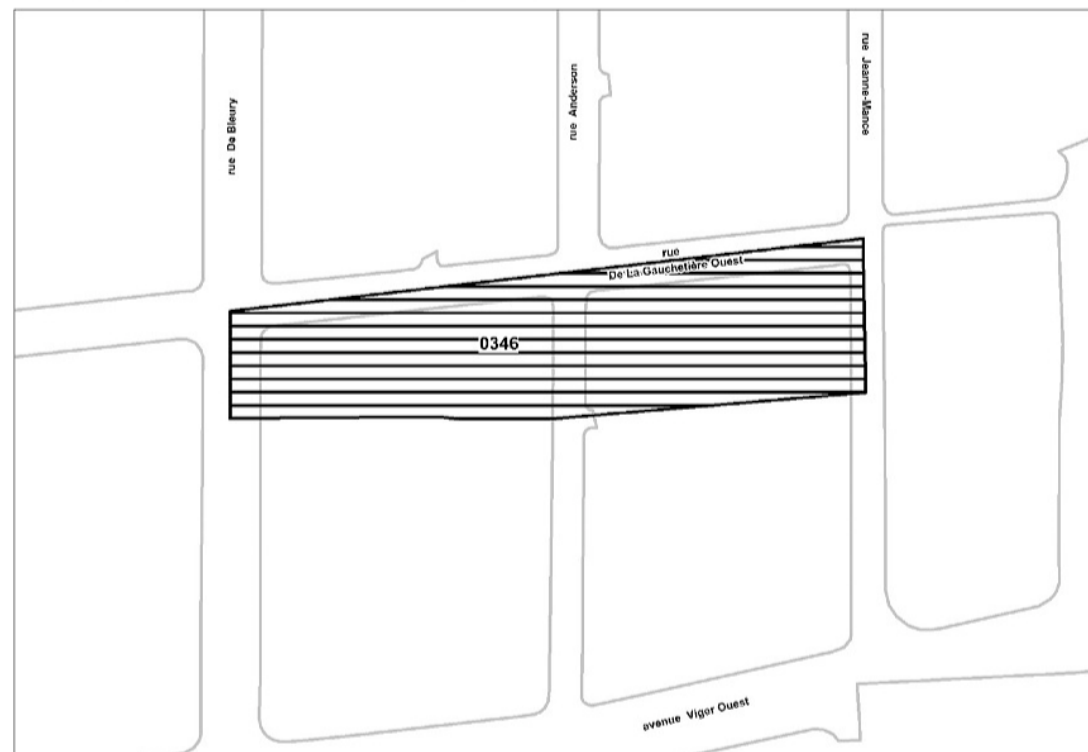
Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1177199016 Date: 24 août 2017  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie  
 Ville-Marie Montréal

b) Résolution autorisant l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages, situé au 1041, rue De Bleury, et ce, en dérogation notamment à l'article 507 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, à l'interdiction d'enseignes comportant une source lumineuse à l'extérieur d'un bâtiment dans un secteur de la catégorie M.3 – pp 364 (dossier 1177199017);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1177199017 Date: 15 septembre 2017  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie  
 Ville-Marie Montréal

c) Résolution autorisant l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement des bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, et ce, en dérogation notamment aux articles 9 et 177 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à la hauteur prescrite en mètres et en étages et à l'implantation d'un usage spécifique à tous les niveaux – pp 365 (dossier 1174869010);

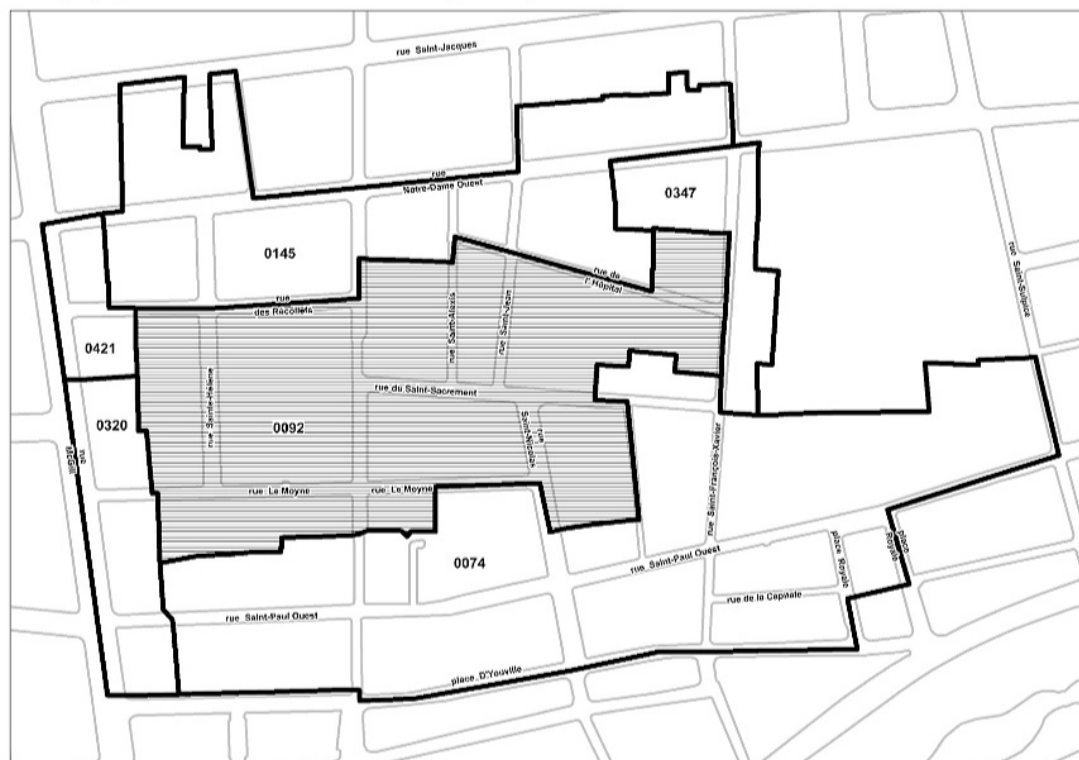
Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1174869010 Date: 20 novembre 2017  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie  
 Ville-Marie Montréal

d) Résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, et ce, en dérogation notamment aux articles 134, 201 et 266 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, l'usage, à la superficie de plancher occupée par un usage commercial excédant 200 m<sup>2</sup> pour un établissement et à la distance minimale de 25 m d'un autre restaurant – pp 366 (dossier 1170607009);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1170607009 Date: 13 octobre 2017  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie  
 Ville-Marie Montréal

- Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 5 décembre 2017, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
- Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.
- Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 25 novembre 2017  
 Le secrétaire d'arrondissement,  
 Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)